

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 31

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ / MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Participation du Département à un groupement de commandes relatif à l'acquisition mutualisée de droits d'usages de référentiels géographiques de l'IGN : projet de convention

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire**

PRESENTATION

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et plus particulièrement du fait de l'action V-1.4.2.1 « Informations et données territoriales », le Département a été sollicité par un courrier de la Région en date du 5 octobre 2016 afin de permettre une acquisition mutualisée de droits d'usages de référentiels géographiques de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cette acquisition devrait permettre de poursuivre une action identique du CPER 2007-2013.

Cette démarche doit s'effectuer avec l'Etat, la Région et les six départements de PACA, grâce à un groupement de commandes sous coordination régionale et par l'intermédiaire d'un marché négocié, sans publicité préalable et sans mise en concurrence (article 30 I-3c du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). L'IGN certifie que la solution d'accès aux données du forfait « autorité publiques locale (APL), à la BD ORTHO® Historique et à la base IRIS GE sous forme de téléchargement via un guichet spécifique de l'Espace professionnel IGN, est exclusivement assurée par lui-même.

Pour mener à bien cette action, un groupement de commandes doit donc être constitué entre les différents partenaires. Pour cela, ils devront signer une convention constitutive définissant :

- la composition du groupement de commandes ;
- le coordonnateur du groupement de commandes en charge du marché (la Région) ;
- l'objectif et le contenu de la démarche ;
- la clé de répartition des financements ;
- et les différentes modalités de mise en œuvre.

Le texte de cette convention sur lequel notre collectivité doit statuer est joint au présent rapport.

INTERETS DE CETTE ACQUISITION

Le Département a des besoins importants en matière de connaissance du territoire et de localisation géographique des politiques publiques. Les bases de données de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) constituent un socle à partir duquel les services peuvent géolocaliser les actions mais aussi échanger des informations avec les différents partenaires qui utilisent les mêmes référentiels géographiques.

Pour répondre aux besoins des différents partenaires, il est envisagé d'acquérir les données par l'intermédiaire d'un marché mixte, une partie à prix global et forfaitaire pour les données de base de l'IGN et une partie à bon de commande s'il y a acquisition de la BD ORTHO HISTORIQUE.

1 – La partie forfaitaire sera constituée par les données « Autorité publique locale » (APL) de l'IGN :

- BD CARTO® V3.1 ;
- SCANEXPRESS25® version standard et version classique ;

- SCAN25Touristique® et Topo® ;
- SCAN EM®40 ;
- SCAN50® et SCAN Historique® 50 ;
- SCAN REG® V2, SCAN100®, SCAN Départemental®V3 ;
- et la base de données IRIS Grande échelle.

2 – La partie à bon de commande sera constituée par l'acquisition de la BD ORTHO® HISTORIQUE. Les modalités d'acquisition de ces données seront précisées dans le marché.

En dehors des besoins spécifiques du Département des Bouches-du-Rhône, l'acquisition de ces données se fait dans un souci d'économie des moyens. Par ailleurs, conformément aux démarches initiales engagées lors du CPER 2000-2006, toutes ces bases de données seront mises gracieusement à la disposition des bénéficiaires dans le cadre de leur mission ou de leur fonction de service public (communes, intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours, syndicats mixtes, ...). La diffusion des données s'effectuera par l'intermédiaire du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE) via son géoportail régional. Il jouera ainsi le rôle de guichet unique de mise à disposition des données visées par la présente convention.

FINANCEMENT

Le coût global de l'opération pour l'ensemble des membres du groupement de commandes est estimé à **435 000 € HT**. Il se décomposera donc en deux parties :

1 – Le montant maximum estimatif pour la partie forfaitaire est de **330 000 € HT**.

La répartition des engagements financiers a été calculée selon les éléments suivants :

- Etat : 35 %
- Région : 35 %
- Ensemble des Départements : 30%

La répartition au niveau départemental sera la suivante :

- Département des Alpes de Haute-Provence : 2,831%
- Département des Hautes-Alpes : 2,302%
- Département des Alpes-Maritimes : 6,364%
- Département des Bouches-du-Rhône : 9,124%
- Département du Var : 6,061%
- Département de Vaucluse : 3,318%.

Les montants maximaux estimés pour chaque membre du groupement de commandes sont les suivants :

- Etat : 115 000 € HT
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 115 000 € HT
- Département des Alpes de Haute-Provence : 10 000 HT
- Département des Hautes-Alpes : 8 000 € HT
- Département des Alpes-Maritimes : 21 000 € HT
- Département des Bouches-du-Rhône : 30 000 € HT
- Département du Var : 20 000 € HT

- Département de Vaucluse : 11 000 € HT

2 – En cas d'acquisition de la BD® ORTHO HISTORIQUE, la répartition des financements sera précisée dans le marché et figurera dans la partie à bon de commandes. L'Etat ne participera pas à cette acquisition. Le montant maximum estimatif pour cette partie est de **105 000 € HT**.

Les montants maximaux estimés pour chaque membre du groupement de commandes sont les suivants :

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 29 000 € HT
- Département des Alpes de Haute-Provence : 13 000 € HT
- Département des Hautes-Alpes : 3 000 € HT
- Département des Alpes-Maritimes : 14 000 € HT
- Département des Bouches-du-Rhône : 18 000 € HT
- Département du Var : 17 000 € HT
- Département de Vaucluse : 11 000 € HT

Le montant total de la dépense pour le Département des Bouches-du-Rhône est estimé à 48 000 € HT, soit 57 600 € TTC.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée à l'Aménagement du Territoire, je propose :

- De participer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des droits d'usages de référentiels géographiques de l'IGN, dont la coordination sera assurée par la Région ;
- D'autoriser l'acquisition mutualisée des droits d'usages précités ;
- D'approuver les montants des affectations, comme indiqués dans l'annexe du rapport ;
- De m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL